



---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE / REGULAR GENERAL MEETING

mercredi, 31 octobre 2012 / Wednesday, 31 October 2012  
12 h / 12:00  
Pavillon Tabaret, pièce 112 / Tabaret Hall, Room 112

## AVIS DE RÉOLUTION / NOTICE OF MOTION

---

### CRÉATION D'UN FONDS DE GRÈVE POUR L'APUO

Les associations de professeurs doivent avoir accès à des sommes importantes pour être financièrement en mesure de mobiliser les membres et de régler les dépenses pendant l'exercice de moyens de pression.

Voici les options habituelles :

- établir son propre fonds de grève,
- devenir membre d'un fonds de grève collectif (par exemple, la Caisse de défense de l'ACPPU),
- une combinaison des options précédentes.

L'APUO est membre de la Caisse de défense de l'ACPPU depuis de nombreuses années. Si des moyens de pression sont exercés, ce fonds donnerait à l'APUO l'accès à des ressources très importantes sous forme de subventions et de prêts sans intérêt. Le Comité exécutif de l'APUO recevrait des fonds de la Caisse de défense de l'ACPPU et pourrait dépenser cet argent comme il le veut pour régler le coût des moyens de pression exercés, p. ex., indemnité de grève aux membres, paiement d'articles nécessaires et autres dépenses.

La cotisation à la Caisse de défense de l'ACPPU est de 5 \$ par mois par membre, soit environ 72 000 \$ par année pour l'APUO (selon le budget 2010-2011). Dès le quatrième jour d'une grève, la Caisse de défense de l'ACPPU verserait à l'APUO une subvention de 80 \$ par jour par membre. Ces fonds sont habituellement toujours remis aux membres de l'Association sous forme d'indemnité de grève. Tant que l'APUO est membre en règle de la Caisse de défense de l'ACPPU, les ressources financières à la disposition de l'Association pendant l'exercice de moyens de pression sont très importantes. Le bilan de la Caisse de défense de l'ACPPU affiche aujourd'hui une réserve de plus de 22 M\$.

Si l'APUO décide de ne plus être membre de la Caisse de défense de l'ACPPU, elle aura accès au « solde de l'admissibilité » à la Caisse de défense équivalant à environ 1,5 M\$ (au 1er mai 2011). Dans ce cas, seul ce montant serait à la disposition de l'APUO si elle faisait la grève. Il n'y aurait pas d'autres fonds ou prêts à sa disposition.

Le but à long terme du Fonds de grève de l'APUO serait d'accumuler environ 1 000 \$ par membre. Ce montant est tiré des résultats des discussions avec l'ACPPU et l'Association de professeurs de l'Université Western Ontario. L'APUO a actuellement 1 265 membres et notre but à long terme serait donc d'avoir un fonds de grève de 1,3 M\$. Nous avons mentionné que ce montant permettrait à l'APUO

d'ajouter un supplément à l'indemnité de grève des membres, de financer les moyens de pression et de rembourser à l'employeur le coût de la trousse d'avantages sociaux.

Les cotisations annuelles des membres en 2011-2012 atteignent un peu plus de 1,3 M\$, ce montant est tiré des retenues à la source au taux actuel de cotisation à l'APUO de 0,92%.

#### **AVIS DE RÉOLUTION no 1**

Le Conseil d'administration de l'APUO recommande à l'assemblée générale d'approuver l'établissement du Fonds de grève de l'APUO. Un total de 500 000 \$ sera transféré de notre réserve au Fonds de grève.

#### **AVIS DE RÉOLUTION no 2**

Le Conseil d'administration de l'APUO recommande à l'assemblée générale d'approuver de financer le fonds en augmentant les cotisations des membres de 0,92% à 1,00% du salaire individuel régulier à compter du 1 janvier 2013. La totalité du montant provenant de cette augmentation sera automatiquement déposée dans le fonds de grève de l'APUO.

### **MODIFICATION AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'APUO**

Les changements présentés visent à clarifier les rôles et responsabilités de chaque comités, accroître la transparence et la reddition de comptes, accroître la performance de l'organisation et la participation des membres.

#### **AVIS DE RÉOLUTION no 3**

Le Conseil d'administration de l'APUO recommande à l'assemblée générale d'approuver les modifications aux Statuts et règlements de l'APUO.

---

---

### **CREATION OF AN APUO STRIKE FUND**

Faculty associations require access to significant amounts of funds in order to be financially equipped to mobilize members and cover expenses during job action.

The most common options are:

- to create their own strike fund;
- to become a member of a communal strike fund (for example the CAUT Defense Fund);
- a combination of the previous options.

In APUO's case, we have been a member of the CAUT Defense Fund for a number of years. In the event of job action, this fund would provide APUO access to very significant resources in the form of grants and interest-free loans. The APUO Executive would receive funds from the CAUT Defense Fund and would be able to spend this money as it sees fit to cover costs of job action e.g. strike pay to members, supplies, and other expenses.

The membership fee for the CAUT Defense Fund is \$5 per month per member, representing an approximate \$72K annual contribution for the APUO (based on the 2010-2011 budget). Starting on the fourth day of a strike, the CAUT Defense Fund would provide the APUO with \$80 per day per member as a grant. Traditionally, these funds have always been transferred back to Association members in the

form of strike pay. As long as APUO remains a member in good standing with the CAUT Defense Fund, the financial resources available to the Association during job action would be very significant. Today, the CAUT Defense Fund balance sheet shows reserves of over \$22M.

In the event that APUO decides to cease its membership in the CAUT Defense Fund, it would have access to a “residual eligibility” in the Defense Fund amounting to roughly \$1.5M (as of 1 May 2011). In this situation, only this amount would be available to APUO in the event of a strike. No other funds, including loans, would be available.

The long-term goal for an APUO Strike Fund would be to amass approximately \$1K per member. This amount is based on the results of discussions with CAUT and the University of Western Ontario Faculty Association. Since APUO currently has 1,265 members, our long-term goal would be to have \$1.3M in our Strike Fund. As stated above, this amount would allow the APUO to top-up the members’ strike pay, finance job action and reimburse the benefit package costs to the employer.

For 2011-12, our annual revenue from membership dues is slightly over \$1.3M; this amount is collected on members’ salaries at the existing APUO dues rate of 0.92%.

**NOTICE OF MOTION #1**

The APUO Board of Directors recommends to the General Assembly approval for the creation of an APUO Strike Fund. A total of \$500K will be transferred from our reserves into the Strike Fund.

**NOTICE OF MOTION #2**

The APUO Board of Directors recommends to the General Assembly funding the APUO Strike Fund from using an increase of member contributions (dues) from 0.92% to 1.00% of individual regular salaries effective 1 January 2013. The entire amount derived from this increase will be automatically deposited in the APUO Strike fund

**MODIFICATIONS TO THE APUO CONSTITUTION AND BY-LAWS**

The proposed changes aim to clarify the roles and responsibilities of each committee, increase transparency and accountability, increase the organization’s performance and member participation.

**NOTICE OF MOTION #3**

The APUO Board of Directors recommends to the General Assembly approval of the proposed changes to the APUO Constitution and By-Laws.